

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
**MISE EN PLACE
D'UN PLAN
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL
DANS LE CADRE
DU PLAN
NATIONAL POUR
L'ALIMENTATION
(PNA) ET LE
PROGRAMME
REGIONAL POUR
UNE
AGRICULTURE
DURABLE (PRAD)**

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL KAHAZ Sarah,
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **20 JAN. 2017**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Castelnaudary a fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action. Sa reconnaissance en qualité de « Capitale Mondiale du Cassoulet » en fait un acteur majeur en matière de défense et valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et actions autour de ces questions ont été multipliés : mise en place d'un marché spécifique pour les produits issus de l'agriculture biologique, mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires, personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation – santé, politique de qualité alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine « Fraîch attitude » sur la consommation de fruits et légumes, mise en place de l'opération « un fruit à la récré »...

Forte d'un engagement et de partenariats multiples sur plusieurs années autour de la thématique « alimentation », la Ville de Castelnaudary souhaite initier à présent un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

Le PAT est une notion inscrite dans la loi d'avenir pour l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la politique nationale pour l'alimentation.

L'objectif du PAT est d'identifier les acteurs les plus pertinents et volontaires pour répondre aux enjeux principaux :

- « Le bien manger » : éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire,
- « Le bien produire » ou la nécessité d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ainsi, la Ville de Castelnaudary souhaite coordonner au sein d'une démarche globale les initiatives du territoire qui visent à :

- **Renforcer l'agriculture locale**
- **Renforcer l'identité culturelle du terroir**
- **Renforcer la cohésion sociale et la santé des populations**

Elle a engagé pour cela la rédaction d'un PAT grâce à l'appui de la chambre d'agriculture de l'Aude, du Biocivam et du Pays Lauragais et se propose de participer à l'appel à projet du Plan National pour l'Alimentation.

Le budget prévisionnel des actions proposées s'élève à 88 000 € pour l'année 2017 et de 83 500 € pour l'année 2018.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	2017	%	2018	%	TOTAL
PNA/DRAAF	32 000 €	36,36	27 000 €	32,33	59 000 €
GAL Terroir Lauragais	25 000 €	28,40	25 000 €	29,94	50 000 €
Conseil Départemental de l'Aude	5 000 €	5,68	5 000 €	5,98	10 000 €
Intercommunalité	1 000 €	1,13	1 500 €	1,79	2 500 €
Ville de Castelnaudary	25 000 €	28,40	25 000 €	29,94	50 000 €
TOTAL	88 000 €	100,00	83 500 €	100,00	171 500 €

Accusé de réception de
Préfecture du 18/01/2017
N°011-211100763-
20170116-2017-12-DE

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions auprès de ces organismes et autre partenaires soutenant les actions en rapport avec le Plan Alimentaire Territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de solliciter des subventions auprès de ces organismes et autre partenaires soutenant les actions en rapport avec le Plan Alimentaire Territorial.

AUTORISE M. le Maire à signer tout contrat et documents relatifs à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
19 JAN. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
18 JAN. 2017
Par publication le :
20 JAN. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

